

Procès-verbal du Conseil d'établissement de l'école du Pélican

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement de l'école du Pélican tenue le 19 juin 2023 à 18 h à la salle du Pacini et à laquelle sont présents :

	Présent	Absent
Amélie Trudel	✓	
Maxime Phaneuf	✓	
Karine Cournoyer	✓	
Marylène L. Beauvais	✓	
Alexandra Lavoie	✓	
Valérie Matte	✓	
Marylise Roch	✓	
Martine Choquette	✓	
Marie-France Viens	✓	
Catherine Brault	✓	
Mélissa Déry		✓
Josiane Santerre	✓	
Chantale Bernier	✓	
Chantal Lanoue		✓
Jean-François Meunier	✓	
Audrey Monette	✓	

1. **Ouverture de la séance et vérification du quorum**

À 18 h, monsieur Maxime Phaneuf constate le quorum et ouvre la séance.

2. **Adoption de l'ordre du jour**

Madame Valérie Matte propose d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant au varia : 9.1 Alimentation.

CÉ2022-2023-028

Adopté à l'unanimité.

3. **Adoption du procès-verbal du 29 mai 2023**

Madame Marie-France Viens propose d'adopter le procès-verbal tel que déposé.

CÉ2022-2023-029

Adopté à l'unanimité.

4. **Questions du public**

Aucune.

5. **Information, présentation des mesures budgétaires 2023-2024**

Madame Audrey Monette présente les mesures d'embauche et de libération. Il est aussi question du projet Nurture qui sera mis en place pour les élèves.

6. **Adoption du budget initial 2023-2024**

Les mesures budgétaires prévisionnelles pour 2023-2024 sont présentées.

Madame Catherine Brault propose d'adopter le budget initial tel que déposé.

CÉ2022-2023-030

Approuvé à l'unanimité.

7. **Petites modifications listes scolaires**

Des modifications ont été faites aux listes scolaires. L'effet est à la baisse.

Madame Chantal Bernier propose d'approuver les modifications.

CÉ2022-2023-031

Approuvé à l'unanimité

8. **Rapport du représentant au comité de parents**

Discussion sur les conférences à venir.

Concernant le PEVR, il y a eu une présentation de la directrice sur le processus et les attentes. Les écoles devront adapter le programme éducatif dans un second temps.

9. **Varia**
9.1 **Alimentation**

Il est demandé de regarder le code de vie en lien avec les interdictions de certains aliments.

10. **Clôture de la séance**

À 19 h, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par monsieur Maxime Phaneuf.